



Les Semaines de la Mer 2018

"Mer'ci"

Du 14 au 29 Avril



Lundi 2 avril - Rendez-vous 9h30

Espace Robert Merle

Chasse aux œufs

Inscription en mairie
Zuydcoote Animations



Mercredi 4 avril au matin

Salle des sports

Handi Vancau Cap Danse

Institut Education Motrice

Samedi 7 avril à 20h et Dimanche 8 à 16h

Espace Robert Merle

Pièce de Théâtre Le Voisin

Emmanuel Valloy



Entrée 6 € - Réservation au 06.73.43.04.96
Zuydcoote Animations

Samedi 14 et dimanche 15 avril

Salle des sports - Espace Robert Merle

Championnat International

de tir à l'arc

La Flèche Zuydcootoise

Samedi 21 avril

Salle des sports - Espace Robert Merle

Masters régionaux par équipe

de fléchettes

Vogelpik

Dimanche 29 avril de 10h à 17h

Espace Robert Merle

Expo vente

Club des Toujours Jeunes

Mardi 1^{er} de 9h à 12h

Au pont de Zuydcoote

Concours de pêche

La Bourriche Zuydcootoise

Mardi 8 mai à 11h

Monument aux Morts

Dépôt de gerbes

Commémoration

de la victoire 1945

UNC-AFN

Samedi 26

Salle des Sports - Espace Robert Merle

30^{ème} Boucles Zuydcootoises

Bulletin d'inscription disponible en Mairie

Cap sur la Forme

Agenda du Carnaval

Bals

7 avril : Bal du Prestige-Ruminghem

Bandes

8 avril : Pitgam

CPiE

**Dimanche 1^{er} et mardi 17 avril
de 8h30 à 10h30**

Les épaves de la plage de Zuydcoote

Rdv : Point Info Tourisme,
Rue de Wattlelos, 59123 Zuydcoote
Prévoir des bottes !

**Du Samedi 14 avril
au dimanche 29 avril**

Les Semaines de la Mer « Mer'ci »

**Samedi 21 avril de 11h à 16h
Troc O'Plantes**

Rdv : Dune au Lierre,
Rue Jean Delvallez à Zuydcoote

**Samedi 21 avril de 14h à 16h
Les rendez-vous des ambassadeurs
du jardin : Les plantes compagnes**

Inscription : 03 28 26 86 76 ou
centreresources@cpieflandremari-
time.fr

**Du lundi 23 avril
au vendredi 27 avril
de 9h à 12h**

**Stage Office du Tourisme :
Mer'ci la Mer ! De 3 à 9 ans**

Tarif : 65 euros.

Inscription : Office de tourisme

OBJETS TROUVES, à retirer en Mairie.





Zuydcootoises, zuydcootois,

Lors du conseil communautaire, qui a eu lieu le 22 mars 2018, l'arrêté ZAC de la zone d'aménagement à Zuydcoote a été abrogé. C'est une nouvelle avancée dans l'accomplissement de ce que nous avons toujours voulu vous proposer pour cette zone à aménager. Nous n'avons eu cesse de défendre un développement modéré, à la mesure de notre village, proposant une mixité raisonnée des habitats sans omettre la création d'une nouvelle école. Depuis juillet 2017, ce territoire n'est plus sous le coup de la submersion marine ainsi, ce projet qui nous anime depuis tant d'années, nous le construisons pas à pas en collaboration avec l'aménageur et nous avons pu dernièrement, présenter une demande de modification d'orientation d'aménagement. Nous avons encore du chemin à faire avant la validation complète de ce projet. Nous ne manquerons pas de vous informer et de vous le présenter dans les mois à venir.

Le printemps arrive et dès le début de ce mois, Zuydcoote s'animerait avec la chasse aux oeufs le lundi de Pâques et la pièce de théâtre « Le voisin » dont 2 représentations auront lieu les 7 et 8 avril. Joie et rires en perspective !

Florence VANHILLE
Maire de Zuydcoote

Sommaire

Vie de la commune	4
Retour sur images	6
Infos	8
Autrefois	12

Permanences

Permanence des Conciliateurs de Justice

Lundi 9 avril de 14h à 16h30
sur rendez-vous en mairie au 03 28 29 90 00

Permanence de l'Assistante Sociale

Mardi 3 avril de 14h à 16h
en Mairie

Permanences de M. CHRISTOPHE, Député de la circonscription

En Mairie
Samedis 7, 14 et 21 avril de 9h à 12h
Au bureau à Bourbourg
11, rue du Marché aux fruits
Sur rendez-vous au 09.62.64.50.59

Permanence de la Mutuelle Just'

Vendredi 20 avril de 9h à 11h30
En Mairie
Sur rendez-vous au 03 28 29 90 00

Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30
Mercredi : Fermeture
Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

Permanence de la Mission locale pour les - de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Sur rendez-vous : mardi de 14 h à 16 h 30
et jeudi de 9 h à 12 h
Sans rendez-vous : vendredi de 9 h à 12 h

Permanence d'Habitat du Nord

Chaque jeudi de 14 h à 17 h
Permanence à Saint-Pol-sur-Mer
Rue de la République,
Résidence Jean Bart, entrée S, apt 1
Tél. 08 11 71 59 59

Les restos du cœur

Le centre des Restos du Cœur de Leffrinckoucke, Bray-Dunes et Zuydcoote sera ouvert le matin pendant la campagne d'été aux dates suivantes :
5 et 19 avril - 3, 17 et 31 mai
14 et 28 juin - 12 et 26 juillet
9 août - 6 et 20 septembre
4 et 18 octobre



Quête sur la voie publique

Agir pour une Terre Solidaire organisée par « CCFD-Terre Solidaire » le samedi 7 et le dimanche 8 avril. **Collecte les 2 jours.**

Emplois saisonniers



Chaque été, des postes d'emploi saisonnier sont occupés par des jeunes Zuydcootois. Certains font l'objet de recrutement par :

- **Le S.I.D.F.** (Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre) : Bases nautiques
- **L'Office de Tourisme des Dunes de Flandre** : Point infos plage

- **La commune de Zuydcoote** gère les emplois réservés à l'entretien : des sanitaires de la plage (en journée) de la voirie et de la plage (matinée).
Pour postuler, il faut :

1 - Avoir entre 17 ans et 24 ans révolus à la prise de poste dans la commune et avoir 18 ans révolus à la prise de poste au S.I.D.F et à l'Office de Tourisme des Dunes de Flandre.

2 - Le dossier de demande peut être téléchargé sur le site internet www.zuydcoote.fr ou retiré en mairie.

3 - Le dossier complété et signé est à déposer en mairie pour le samedi 21 avril 2018 dernier délai, accompagné d'une lettre de motivation.

Dépôts sauvages

Les dépôts sauvages sont strictement interdits et peuvent être sanctionnés par la loi. Il n'est pas de la mission des agents communaux de ramasser ces déchets, chaque habitant est responsable de la propreté de la commune.

Pour rappel vous pouvez appeler la CUD, plateforme collecte des déchets au 03 28 24 45 41.

La déchetterie la plus proche est située à Bray-Dunes.

Santé... Infos CPAM

Nouvelles modalités d'accès et d'utilisation du compte ameli

Il est désormais obligatoire de :

- Saisir une adresse e-mail unique et personnelle
 - Valider cette adresse e-mail
- L'adresse e-mail utilisée pour la création de votre compte ameli est associée à un ou plusieurs autre(s) compte(s)
- Modifier dès que possible votre adresse e-mail

Mise à jour de la carte vitale, un réflexe indispensable

Quand mettre à jour votre carte vitale ?

- Au moins une fois par an
- En cas de déménagement
- En cas de changement de situation professionnelle
- En cas d'infection de longue durée
- En cas de changement d'état civil ou de situation familiale (mariage, divorce)
- En cas de grossesse (à partir du 6^{ème} mois)
- En cas de naissance
- En cas d'attribution de la CMU-C

Adressez vos justificatifs avant à votre CPAM

Comment mettre à jour ?

Rendez-vous dans votre pharmacie, aux bornes mises à disposition dans votre CPAM + D'INFOS : ameli.fr

Point lecture de Zuydcoote

114 rue du Général de Gaulle (à côté de la Mairie)



UNE FEMME DE MÉNAGE – JÉRÉMY BOUQUIN

Editions French pulp
Sandra n'est pas une femme de ménage comme les autres. Avec elle plus de problème : elle vous nettoie une scène de crime en quelques heures.



LES YEUX DE SOPHIE – JOJO MOYES

Editions Milady
Sophie subit pas en serrant les dents l'occupation allemande pendant la Première Guerre alors que son grand amour est au front...

Ouverture les mardis 10 et 24 avril
de 16 h à 18 h 30



EN SACRIFICE À MOLOCH – ASA LARSSON

Editions Albin Michel
Dans un village au Nord de la Suède, Rebecka Martinsson la jeune substitut du procureur va remonter le fil du temps pour dénouer un mystère.



A LA CLAIRE FONTAINE – M-C BEATON

Editions Albin Michel
Agatha Raisin accepte de s'occuper des relations presse d'une compagnie qui met de l'eau de la source d'un village voisin...

A 16 ans, Pensez au Recensement Militaire !

Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire enregistrer en Mairie, munis du livret de famille et de leur pièce d'identité afin de se faire recenser.

Médailles du travail

Vous avez 20 ans, 30 ans, 35 ans ou 40 ans de travail, vous pouvez faire valoir vos droits à la médaille du travail.



Pour cela, il suffit de télécharger le cerfa n° 11796*01 sur www.service-public.fr ou le retirer en mairie, le retourner à l'accueil dûment complété, daté et signé accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité (recto verso) en cours de validité, des photocopies des certificats de travail de chaque employeur, d'une attestation récente du dernier employeur. Pour les personnes ayant accompli des services militaires (ou assimilés), fournir une attestation des services accomplis au titre du service national ou photocopie du livret militaire.

Les dossiers de demandes de médaille doivent être déposés en mairie et réceptionnés en sous-préfecture avant le 1^{er} mai pour la promotion du 14 juillet, et avant le 15 octobre pour la promotion du 1^{er} janvier.

La municipalité organise une réception une fois par an généralement en novembre. Les récipiendaires reçoivent une invitation personnalisée. Les employeurs sont également informés.

Les Dunes de Flandre vont vous faire aimer la Voile !

Durant les vacances de Printemps, faite découvrir à vos enfants (dès 8 ans) et ados le nautisme avec le stage Multinautique proposé par l'école de voile Dunes de Flandre !

Nouveauté à Dunkerque, sur 5 jours de 14h-17h. Et à Bray-Dunes de 10h à 12h et de 14h à 16h. Cette formule multi-activités combine catamaran, planche à voile, stand up paddle, kayak et char à voile (à Bray-dunes uniquement), le matin en première semaine et l'après-midi la seconde semaine. Cette découverte multi-supports est optimisée selon les conditions météo.

Réservations en ligne sur www.lesdunesdeflandre.fr et auprès des Bases nautiques de la Licorne (Dunkerque) : 03 28 28 27 27 et du Clos fleuri (Bray-Dunes) : 03 28 29 90 42.

L'école de voile Dunes de Flandre c'est aussi du voilier, des locations nautiques (tous les jours pendant les vacances à Bray-Dunes puis le week-end et les jours fériés).

Découvrez toute l'offre et les actualités en vous abonnant à la page Facebook Les Dunes de Flandre et celles des bases nautiques !

Rencontre jeux d'opposition réalisé par les GSm

Ce matin, le 6 février, nous nous sommes rendus au Dojo de Tétéghem pour participer à une rencontre jeux d'opposition.

Il y avait 2 jeux :

1. le jeu du sumo : « Il y avait 2 enfants. Ils se tenaient par les épaules et devaient se pousser. Celui qui sortait du terrain avait perdu » selon Lucie



2. le jeu des cerceaux : « Il fallait mettre le copain dans le cerceau en le tirant et faire attention à ne pas mettre son pied dans le cerceau » selon Jules Be.



Il y avait 4 classes réparties sur 9 terrains. On était 2 par équipe de couleur. On a fini 1^{er} de la compétition !





BANQUET DES AÎNÉS
Organisé par la municipalité, le dimanche 11 mars.



LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

Le vendredi 23 mars, Les gendarmes Vincent HECKMANN et Jérôme DUMONT ont expliqué ce qu'était le dispositif de « la sécurité au quotidien » et des « voisins vigilants ». M. Johnny DECOSTER a également présenté la proposition de caméras de vidéo-protection.



BROCANTE EN SALLE

Organisée par l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecole de Zuydcoote, le dimanche 18 mars.

Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

Date	Jours	Pleines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut.	heures	haut.
1	D	02:01	6.05	104	14:22	6.15	105	09:04	0.25	21:22	0.50
2	L	02:37	6.10	105	15:00	6.10	103	09:42	0.30	21:59	0.55
3	M	03:15	6.10	100	15:37	6.00	96	10:19	0.40	22:34	0.60
4	M	03:52	6.00	92	16:13	5.85	86	10:54	0.55	23:09	0.75
5	J	04:28	5.85	80	16:48	5.60	74	11:27	0.75	23:44	0.90
6	V	05:05	5.60	67	17:25	5.35	60	----	---	12:02	1.00
7	S	05:48	5.25	53	18:11	5.00	46	00:20	1.15	12:41	1.35
8	D	06:43	4.90	40	19:14	4.65	35	01:03	1.45	13:31	1.65
9	L	07:56	4.60	31	20:33	4.40	29	02:02	1.75	14:41	1.90
10	M	09:21	4.50	30	21:59	4.50	34	03:23	1.85	16:10	1.85
11	M	10:41	4.75	39	23:07	4.80	45	04:52	1.70	17:29	1.60
12	J	11:38	5.10	52	23:58	5.15	59	05:59	1.35	18:24	1.30
13	V	----	---	--	12:23	5.45	65	06:47	1.05	19:06	1.00
14	S	00:37	5.45	72	12:59	5.70	78	07:26	0.80	19:43	0.80
15	D	01:11	5.70	84	13:31	5.85	89	08:03	0.60	20:19	0.65
16	L	01:40	5.85	93	14:01	5.95	97	08:40	0.45	20:57	0.55
17	M	02:11	6.00	100	14:34	6.05	101	09:19	0.40	21:35	0.45
18	M	02:46	6.05	102	15:10	6.05	101	09:57	0.35	22:14	0.45
19	J	03:24	6.10	99	15:50	5.95	96	10:37	0.40	22:54	0.50
20	V	04:06	6.00	92	16:34	5.80	87	11:17	0.55	23:36	0.65
21	S	04:56	5.85	81	17:30	5.55	75	----	---	12:01	0.80
22	D	05:57	5.60	68	18:36	5.25	62	00:24	0.85	12:55	1.05
23	L	07:07	5.35	56	19:49	5.00	52	01:25	1.10	14:08	1.30
24	M	08:29	5.15	50	21:20	4.95	51	02:45	1.25	15:33	1.40
25	M	10:01	5.25	55	22:38	5.15	59	04:08	1.20	16:53	1.25
26	J	11:08	5.50	65	23:36	5.45	71	05:25	0.95	18:02	1.05
27	V	----	---	--	12:01	5.70	77	06:28	0.70	18:56	0.85
28	S	00:22	5.65	82	12:45	5.85	87	07:17	0.55	19:40	0.75
29	D	01:01	5.80	91	13:22	5.95	93	08:00	0.50	20:20	0.70
30	L	01:37	5.90	95	13:59	5.95	96	08:40	0.45	20:57	0.65

Le chèque Energie

Les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz sont remplacés par le chèque Energie depuis le 1^{er} janvier 2018.



Pour en bénéficier, aucune démarche administrative n'est à effectuer, **l'attribution du chèque énergie** se fait automatiquement à partir de la déclaration d'impôts (à ce titre, il faut faire votre déclaration de revenus, même si vous ne payez pas d'impôt). 2 critères sont retenus : les revenus et la composition du foyer. Peu importe le type d'énergie Electricité, gaz, fioul, pétrole liquéfié, bois ...

Le montant du chèque énergie peut varier entre **48€ et 227€**. **Il sera envoyé automatiquement aux bénéficiaires courant avril** et est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Pour régler votre dépense, vous pouvez envoyer votre chèque Energie par courrier postal ou le remettre en main propre :

- à votre fournisseur d'énergie,
- au gestionnaire de votre logement-foyer,
- ou à l'entreprise réalisant les travaux de rénovation énergétique dans votre logement.

Le patrimoine historique de notre village

Jeudi 15 mars notre classe de CM1/CM2 est allée découvrir l'histoire de Zuydcoote avec Bruno Pruvost.

Il nous a d'abord emmenés près de la salle Robert Merle pour nous montrer l'emplacement d'une ancienne rivière près de laquelle se sont construits le village et l'église de Zuydcoote. Il existait un port à Zuydcoote à cette époque. Une grosse tempête a enseveli les maisons et l'église sous le sable et le port a disparu. Un sémaphore a été construit sur les restes de la tour de l'église. Il a fallu reconstruire le village et l'église : on a choisi de les reconstruire près du canal pour éviter une nouvelle destruction.



Nous sommes ensuite passés par les dunes pour rejoindre l'hôpital maritime. Nous avons appris qu'il servait autrefois de centre de soins pour les enfants ayant des problèmes respiratoires. En 1914, il est reconverti en hôpital militaire. Puis en 1940, l'armée allemande s'y est installée. La suite de la visite nous a conduits à la ferme Nord construite en même temps que l'hôpital pour l'approvisionner en viande, légumes, lait... C'était une ferme industrielle et très moderne pour l'époque.

Pour finir cette visite, nous nous sommes rendus au cimetière militaire où nous avons vu des tombes françaises, allemandes et britanniques (et une belge) des deux guerres mondiales.

Nous avons trouvé cette matinée très instructive et nous sommes impatients de faire prochainement la visite des épaves, toujours avec Bruno Pruvost !

La classe de CM1/CM2

Déchetteries communautaires

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branches, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques, fibrociment (uniquement à Rosendaël pour ce dernier type de déchet). Les déchetteries sont ouvertes :

Du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 13h45-18h30. Dimanches et jours fériés : 8h30-12h15. Pour toute information : Appel gratuit au numéro vert 0800 22 45 57 ou sur www.dunkerquegrandlittoral.org

Ramassage des poubelles à Zuydcoote

Lundi : marron Vendredi : bleue
Mercredi : Verte les 4 et 18

Rappel des solutions alternatives possibles pour traiter les déchets verts :

- L'apport volontaire des gros volumes de déchets verts dans l'une des 4 déchetteries communautaires (gratuit pour les véhicules < à 1.90 m non logués).
- Le compostage domestique (possibilité d'obtenir un composteur par la Communauté Urbaine)
- Le service de ramassage des encombrants sur rendez-vous au 03 28 24 45 41 (12€ la prestation).

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur www.dunkerquegrandlittoral.org

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12€ ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets.

Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence.

Tél : 03 28 24 45 41 - Plateforme collecte des déchets.

Dératisation

En cas de problème d'assainissement ou de rats, la Communauté Urbaine de Dunkerque a mis en place un numéro gratuit : 08 00 543 754. Elle traite les demandes au cas par cas et intervient directement sur votre secteur.

Les économies d'énergie

En plus de préserver notre environnement et notre planète, les économies d'énergie permettent aussi de réaliser des économies financières et ainsi maîtriser au mieux son budget. Nous sommes tous concernés !

Réduire sa consommation en matière de chauffage

Le chauffage représente l'un des plus gros postes de consommation d'énergie des ménages (environ deux tiers). Des astuces existent pour vous aider à limiter cette consommation. Vous pouvez, dans un premier temps, baisser le réglage de votre chauffage d'1 degré : passer la température d'une pièce de 20°C à 19°C permet à titre d'exemple de réduire votre consommation d'énergie de 7 %. 19°C est d'ailleurs la température adaptée et recommandée pour les pièces de vie. La température idéale d'une chambre d'adultes est de 16°C.

Réduire sa consommation d'électricité

Opter pour des ampoules à économie d'énergie (type LED), elles utilisent 4 à 5 fois moins d'énergie que les standards et ont une durée de vie 25 fois supérieure ; des campagnes sont régulièrement organisées pour permettre aux ménages d'acheter des ampoules LED à prix réduits, voire gratuitement (rendez-vous sur le site www.mesampoulesgratuites.fr). Il est important d'éteindre vos appareils multimédias lorsque vous n'en avez plus l'utilité et de ne pas les laisser en mode veille. Vous pouvez, en cas d'absence, couper votre chauffe-eau afin qu'il ne fonctionne inutilement. Il est important, lors de l'achat d'un nouvel appareil électroménager de choisir un modèle en se fiant au classement énergétique ; les classes A+, A++ et A+++ sont les plus économes.

Réduire sa consommation d'eau

Privilégier les douches aux bains, mais il y a douche... et douche.

Si elle est trop prolongée, elle utilise autant d'eau que le bain. De l'eau qu'il faut aussi chauffer. Une douche de 3mn = 60 litres – un bain = 200 litres.

Adopter les bons gestes : ne laisser pas couler l'eau du robinet lorsque vous vous brossez les dents, rasez ou lavez les mains, lavez la vaisselle. Utilisez l'eau de pluie pour arroser vos jardins, plantes, fleurs.

Les toilettes équipées d'une chasse d'eau à double commande permettent également de faire des économies d'eau. L'installation d'un mousseur économique permet de réaliser une économie d'eau de plus de 50 % tout en conservant une pression équivalente.

Une mutuelle santé pour tous !

Pourquoi adhérer à la mutuelle solidaire ?

Pour profiter d'une complémentaire santé, à un tarif négocié (donc avantageux), adapté à mes ressources et à mes besoins.

Qui peut y adhérer ?

- ▶ Chaque habitant des 17 communes de l'agglomération.
- ▶ Les personnes qui n'habitent pas dans le territoire de la CUD mais qui y sont gérants des PME/TPE ou agents territoriaux.

PERMANENCE DE LA COMMUNE

3^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h

En mairie, sur rendez-vous au 03.28.29.90.00

Quels sont les avantages de la mutuelle solidaire ?

Un budget préservé

Une démarche simplifiée

Une protection adaptée aux besoins

Une proximité

Zen en vacances !

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile !

Le dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) permet aux personnes qui partent en vacances de bénéficier d'une surveillance de leur domicile durant leur absence. Celle-ci est assurée par la police ou la gendarmerie en fonction du lieu de résidence.

Cette assistance des forces de l'ordre est entièrement gratuite. Elle peut être demandée pour toute absence prolongée et n'est plus limitée aux vacances d'été ou aux vacances scolaires. Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation.

L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?

Le document doit être téléchargé sur le portail service-public.fr. Une fois imprimé, il doit être complété avec les informations requises : identité, adresse, période d'absence, personne à prévenir en cas de problème et autres renseignements utiles. Les vacanciers doivent ensuite transmettre le formulaire complété et signé à la brigade de gendarmerie de Ghyvelde. **Il doit être déposé au moins 48 heures avant le départ en vacances.**

Retour au domicile et fin de l'opération tranquillité vacances

Si les vacanciers reviennent chez eux à la date indiquée lors de l'inscription, la surveillance prendra simplement fin comme prévu. En cas de retour anticipé, les habitants doivent le signaler à la police ou à la gendarmerie sans attendre.

Le formulaire est intitulé 'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES' et 'Demande de surveillance de domicile'. Il contient des champs pour : Nom, Prénom, Adresse, Période d'absence (du... au...), Personne à prévenir (Nom, Adresse, Téléphone), et une section pour la signature et la date.

Simplification des démarches

L'Etat simplifie ses démarches en matière de Permis de Conduire.

Il est désormais possible d'effectuer les démarches liées au permis de conduire en ligne, sans se rendre au guichet d'une préfecture.

La démarche à suivre est simple :

- Rassembler les pièces justificatives,
- Obtenir sa photo numérisée auprès de cabines ou photographes agréés,
- Se rendre sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Se créer un compte via l'onglet « je fais une demande en ligne »,
- En cas de perte, faire une déclaration en ligne ou en cas de vol, se rendre à la Police ou à la Gendarmerie,
- Le compte en ligne permet de suivre l'avancement de ma demande,
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Pour toute information, rendez-vous sur www.demarches.interieur.gouv.fr

Vacances Scolaires 2018

Vacances de Printemps :

Du 20/04 après la classe
au 07/05/2018 au matin

Vacances d'Été : Du 06/07

après la classe au 03/09/2018 au matin

Etat civil

Naissance

- 13/02/18 Hugo RENAUT
Fils d'Antoine RENAUT et de Valérie HOCQUET
- 15/02/18 William SALOME
Fils de Pierre SALOME et de Kelly CURNELLE

Décès

- 13/03/18 Marcelle MARTEEL veuve BONTE (82 ans)
- 19/02/18 Annie QUETEL veuve TYROU (63 ans)
- 20/03/18 Francis NOWE (71 ans)





L'Hurricane de Zuydcoote

1987



La carcasse d'un Hurricane de la dernière guerre découverte sur la plage de Zuydcoote – Ghyvelde !

A la fin du mois de juin 1987, au cours du meeting aérien sur l'aérodrome de Ghyvelde - Les Moères, un équipage des Yvelines, survolant la plage entre l'hôpital maritime et la batterie de Zuydcoote, repéra, à moitié enfouie dans le sable à marée basse, la carcasse d'un avion. Seuls étaient visibles la partie avant avec le moteur, le cockpit, et les ailes.

Le mardi 28 juillet, en fin de matinée, accompagnés de M. Bataillie, adjoint au maire de Leffrinckoucke, M. Deroo, adjoint au maire de Ghyvelde, MM. Bernard Chenel, conservateur du musée de l'Air et de l'Espace au Bourget, Alexandre Pozder et Jacques Guillem de l'association des "Ailes anciennes", se sont rendus sur place pour identifier l'appareil brisé à hauteur du bord de fuite de l'aile. D'après les constatations des spécialistes, il s'agit d'un Hurricane" de type MK1 construit en 1939. En effet, les experts purent déterminer que l'hélice bipale dont il reste le moyeu était en bois à pas fixe, détail qui permet la datation. Plus tard, les avions de ce type furent équipés d'une tripale métallique à pas variable. S'il ne reste vraisemblablement rien du fuse-

lage arrière, c'est que celui-ci était recouvert de toile.

L'avion qui, touché le 31 mai 1940, dut se poser sur la plage en pleine Opération Dynamo, reparaisait !

C'est à la fin de l'été 1988 que l'opéra-



tion de sauvetage et récupération des restes de l'avion fut programmée. Elle fut faite par une équipe dunkerquoise faisant partie de l'association des Ailes Anciennes présidée par M. Jean Pierre Tessedou et dont le représentant local est M. Jacky Laplace, un ancien pilote. Cette association fait partie de la fédération française des Ailes anciennes qui est en contact avec le musée de l'Air et de l'Espace.

C'est à l'aide d'un camion pompe, de deux grues et d'un porte char que la carcasse de l'avion fut dégagée et ramenée dans un hangar de l'aéro-club de Ghyvelde Les Moères.

Le club prit ensuite contact avec l'historien anglais Andy Saunders pour essayer de retrouver l'histoire de cet Hurricane ; c'est la plaque du constructeur dans le cockpit et un numéro de série P2902 se trouvant dans un panneau moteur qui permet de l'identifier comme étant l'Hurricane de Kenneth Mc Glashan, informations retrouvées dans les dossiers de la R.A.F., Royal Air Force.

Dès 1937, la Royal Air Force adopta l'Hurricane, avion de chasse, construit par Hawker Aircraft Ltd qui lui donna son véritable nom : Hawker Hurricane Ltd.

Cet avion, présent sur tous les fronts, fut le premier chasseur monoplane de la R.A.F., le premier à être armé de huit mitrailleuses et le premier à dépasser le "mur" des 300 miles (480 kilomètres à l'heure).

Côté mécanique, il était équipé d'un moteur Rolls Royce Merlin qui lui confé-

rait une autonomie de 845 km et une altitude opérationnelle maximale de 10 180 m. Côté exploits, l'Hurricane se distingua sur de nombreux champs de bataille. Ainsi son nom restera à jamais lié à la bataille d'Angleterre où, uniquement épaulé par quelques chasseurs Spitfire, il s'opposa à la Luftwaffe et abattit au cours de la première année de guerre un grand nombre d'appareils ennemis.

Son principal adversaire était le Messerschmitt Bf.109, un chasseur allemand qui bien que plus rapide, ne put rivaliser avec cet "Ouragan".